
**7e Assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier
Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire,
Le lundi 9 septembre 2024 à 19 h, 100, Quai Saint-André**

PRÉSENCES

Membres avec droit de vote :

M. Jocelyn Gilbert	Président (2026)
M. Mathieu Laroche-Casavant	Secrétaire (2025)
Mme Farrah Bérubé	Vice-présidente (2026)
Mme Nadia Leclerc	Trésorière (2026)
Mme Andréanne Bernier	Administratrice (2025)
Mme Claudia Bennicelli	Administratrice (2025)
Mme Caroline Bouchard	Administratrice (2026)
M. Guillaume Laurin	Administrateur (2026)
M. François Lefebvre	Administrateur (2025)
M. Daniel Riverin	Administrateur coopté (2025)

ABSENCES :

M. Jean-Philippe Boivin	Administrateur (2026)
-------------------------	-----------------------

AUTRES PRÉSENCES

Mme Hélène St-Pierre	Conseillère en consultations publiques
M. Michel Masse	Président du Comité des Citoyens du Vieux-Québec

Dix-huit personnes assistent en présentiel à l'assemblée et 11 en virtuel.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption des procès-verbaux de la période de juin 2023 à février 2024
 4. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 10 juin 2024
 5. Période d'information de la conseillère municipale, Mme Mélissa Coulombe-Leduc
 6. Période de questions et commentaires des citoyens
 7. Requête des citoyens du Cap-Blanc (*réduction de la vitesse et du bruit sur le Boulevard Champlain*)
 - Appui par résolution
 8. Appui du conseil de quartier aux résolutions adoptées par le *Comité de citoyens du Vieux-Québec* en regard des autos bruyantes, du non-respect des zones de stationnements citoyennes avec vignettes et de la circulation d'autobus touristiques sur des Remparts.
 - Appui par résolution
 9. Demandes et recommandations du conseil de quartier à la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec
 - Adoption d'une résolution
- Nous tenons à préciser que ces demandes ont reçu l'appui du CCVQ.
10. Trésorerie
 - Budget, état des revenus et dépenses ;
 - Autorisation et remboursement de dépenses
 11. Rapport des délégations et autres participations des administratrices et des administrateurs du conseil de quartier
 12. Fonctionnement du conseil d'administration
 - Rappel de la résolution 24-05-13-04
 - réadoption de la résolution à la suite d'une réponse jugée insatisfaisante par la ville.
 - Consultations de la ville
 - Priorités en matière de sécurité routière.
 - Dépôt des demandes du conseil de quartier

 - Consultations publiques ou séances d'information publique à venir présentées à l'assemblée.
 13. Correspondance
 14. Divers
 15. Levée de l'assemblée

Procès -Verbal

1. Ouverture de l'assemblée à 19h.

2. À la suite de la lecture de l'ordre du jour, ce dernier est adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux de la période de juin 2023 à février 2024.

L'adoption des procès-verbaux est **PROPOSÉE PAR** Nadia Leclerc et **DUMENT APPUYÉE PAR** Andréanne Bernier.

4. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 10 juin 2024.

L'adoption du procès-verbal du 10 juin est **PROPOSÉE PAR** Daniel Riverin et **DUMENT APPUYÉE PAR** Nadia Leclerc.

5. Période d'information de la conseillère municipale, Mme Mélissa Coulombe-Leduc

- L'été est souvent la saison des grands événements; cette année le triathlon s'est ajouté à la liste. La conseillère sollicite les réactions des citoyens. Le Grand prix cycliste aura lieu le week-end du 11 septembre. Les installations ont été déployées en anticipation d'une possible grève des cols bleus de la Ville.
- La piétonnisation au Sud de la rue St-Louis et dans le quartier latin a été reconduite. Un questionnaire écrit sera soumis aux citoyens du 19 septembre au 14 octobre, afin de recueillir les commentaires et les suggestions. D'autres mesures de rétroaction permettront de prendre le pouls des réactions au déploiement.
- Les travaux effectués sur une courte portion de la rue Quai St-André, près de l'intersection Dalhousie, sont requis pour permettre l'implantation définitive de la piste cyclable qui circulait sur les quais du Port de Québec notamment derrière l'immeuble des Quartiers de l'Académie
Ces travaux seront prolongés jusqu'au 3 octobre (*sans affecter le Grand Prix cycliste*), en raison d'éléments imprévus.
- Dans le secteur Vieux-Port, les citoyens ont partagé des préoccupations en lien avec l'itinérance dans le secteur. Des rencontres ont eu lieu avec notamment les commerçants et les policiers. Les interventions accrues ont apaisé la situation.
- La côte du Palais a été refaite de la rue des Remparts jusqu'à la rue St-Nicholas.
- Une rencontre sera organisée avec le RTC pour présenter le fonctionnement du *Flexibus*.

6. Période de questions et commentaires des citoyens

- Acheminement des plaintes à la Ville : au moment du dépôt d'une plainte concernant les *Feux Loto-Québec*, on a dirigé une citoyenne vers le promoteur de l'évènement. La citoyenne s'interroge sur cette pratique. La conseillère fera un suivi auprès du bureau des Grands évènements.
- Pollution liée aux activités portuaires : depuis plusieurs années l'expansion des activités du port ont affecté la qualité de l'air. Un citoyen se demande si une étude et/ou une consultation a eu lieu et si ce problème a déjà été soulevé.

Réponse : oui cet aspect est traité au conseil de quartier et au conseil de Ville. M. Gilbert et Mme Coulombe siègent au sein du conseil de l'activité portuaire. Une collaboration s'est instaurée entre le gouvernement, le port, et la municipalité. Des données publiques sont partagées aux 3 mois. Tout n'est pas parfait et le député fédéral sera mis au courant. Il n'y a pas de station d'analyse de la qualité de l'air dans le quartier du Cap-Blanc.

Vu le nombre de commentaires et préoccupations concernant les activités portuaires, le conseil de quartier retient l'idée d'en faire l'objet principal d'une assemblée.

- La piétonnisation a été améliorée par l'ajout d'une barrière dans le quartier latin. La barrière est-elle appelée à disparaître bientôt ? L'affichage de certaines interdictions durant des travaux de la Ville porte à confusion. À quand un accès aux stationnements du Carré d'Youville et de l'Hôtel de Ville pour les résidents ?
Une requête au 311 est suggérée. Certains citoyens du Cap-Blanc signalent que lorsqu'ils composent le 311, ils sont automatiquement redirigés vers Lévis.
- Félicitations à la ville pour l'ajout de toilettes publiques sur la Terrasse Dufferin.
- Il y a du grabuge, de l'itinérance et de nombreux déchets au pied de la Côte du Palais. Une surveillance accrue, surtout en soirée, est demandée.
- Le terrain au pied de la falaise de la rue des Remparts est réservé à l'entreposage de machinerie. Il n'y a pas d'autres projets concernant ce lot pour le moment.
- Le Cap-Blanc est le seul quartier qui n'est pas desservi par le service *A Vélo*. Les résidents souhaiteraient l'arrivée d'un tel service; ils soulignent que la piste cyclable est à proximité et que peu de services de proximité existent dans leur secteur. Un représentant du RTC sera présent à une des assemblées du conseil de quartier en octobre ou en novembre

Questions des administrateurs

- Des tables de bon voisinage sont organisées par le Port de Québec; l'inscription est obligatoire. Les prochaines rencontres sont prévues les 11 septembre et 5 novembre. L'information se retrouve au <https://jeparticipe.portquebec.ca/>
- Concernant les travaux à l'Îlot Charlevoix, un sommaire décisionnel a revu l'échéancier et les obligations légales. Le 1 octobre l'excavation devrait débuter.
- Pour faire un suivi à l'évènement du triathlon, une plainte a été formulée au sujet du bruit très matinal, l'évènement commençant avant 6 :00 am. Une demande a été faite afin que les haut-parleurs ne soient pas dirigés vers la zone résidentielle. On demande aussi de laisser des questions ouvertes (*commentaires*) dans le questionnaire de rétroaction. Il y a eu un problème de communication quant aux travaux et entraves pour le triathlon particulièrement lors de la rentrée ce qui a causé bien des casse-têtes.
- Une présentation sur l'aménagement de la Place de Namur est prévue cet automne.
- La traverse piétonne au pied de la Côte du Palais reste dangereuse puisque mal libellée.
- Félicitations au service 311 : à la suite d'une requête, un inspecteur s'est déplacé dans un court délai pour venir constater les faits et agir en conséquence. Merci également pour l'installation des arrêts sur la rue St-Louis, au coin de la rue du Parloir. Il est suggéré de l'installer de façon permanente et de placer une surveillance policière dans les premiers temps pour s'assurer du respect de la signalisation par tous.

7. Requête des citoyens du Cap-Blanc (réduction de la vitesse et du bruit sur le Boulevard Champlain)

Des citoyens brossent un portrait de la situation en partageant la présence de véhicules circulant à haute vitesse dans leur quartier.

Monsieur Dave Robitaille, avocat, jeune papa et résident du secteur est leur porte-parole et propose les solutions suivantes :

- 1- Une réduction de la vitesse de 50 à 30 KM\h vis à vis la portion résidentielle.
- 2- Panneau lumineux à la côte Gilmore.
- 3- Implantation d'un photo-radar permanent
- 4- Ajout de verdure pour réduire la largeur de la chaussée

À moyen terme :

- a) Installer un terre-plein
- b) Réduire à une voie de chaque côté
- c) Ajouter un arrêt ou un feu de circulation au coin du dépanneur.

Réactions des administrateurs;

- Organiser une campagne de sensibilisation pour informer adéquatement les citoyens des changements et des raisons qui les justifient.
Le Boulevard Champlain est en partie sous juridiction provinciale; valider à qui s'adresser.
- Nommer haut et fort que **Notre-Dame de la Garde** est la porte de l'entrée du Vieux-Québec, patrimoine mondial de l'Unesco.
- À noter que les informations relatives au document Paysage sonore est disponible sur les pages Facebook et sera aussi relayée sur le réseau social du Cap-Blanc.

Résolution 24-CA-09-09-01 :

Réduction de la vitesse et du bruit sur le Boulevard Champlain

-Considérant les constats sur le bruit et la sécurité faits par les résidents du secteur Cap-Blanc,

-Considérant que les constats et les propositions déposées sont conformes aux constats et recommandations faits par le conseil de quartier en lien avec la sécurité des résidents et visiteurs fréquentant le secteur Dalhousie-Quai St-André,

-Considérant que les constats des citoyens sont les mêmes que ceux déposés par le conseil de quartier sur la situation du camionnage sur la route 136,

- Considérant que les constats des citoyens sont conformes aux conclusions du rapport Paysage sonore déposé à la ville,

- Considérant que les demandes des résidents du secteur Cap-Blanc sont conformes aux orientations de la Ville visant à améliorer la qualité de vie citoyenne dans le Vieux-Québec,

Par résolution, le conseil de quartier appuie les demandes citoyennes proposées et demande à la ville de faire une réflexion sérieuse pour améliorer la sécurité et la qualité de vie des citoyens du secteur Cap-Blanc.

PROPOSÉE PAR Farrah Bérubé **et DUMENT APPUYÉE PAR** Daniel Riverin.

8. Appui du conseil de quartier aux résolutions adoptées par le Comité de citoyens du Vieux-Québec en regard des autos bruyantes, du non-respect des zones de stationnements citoyennes avec vignettes et de la circulation d'autobus touristiques sur des Remparts.

Résolution 24-CA-09-09-02

Circulation des véhicules bruyants dans le Vieux-Québec

-ATTENDU QUE les rues étroites et les immeubles en pierre du Vieux-Québec facilitent la réverbération du bruit;

-ATTENDU QUE le problème de la circulation des véhicules bruyants dans le Vieux-Québec perdure depuis de nombreuses années;

-ATTENDU QUE le problème se retrouve aussi dans plusieurs quartiers de la Ville;

-ATTENDU QUE les conséquences du bruit sur la santé ont été bien documentées par l'Institut national de santé publique (INSPQ);

- CONSIDÉRANT QUE le rapport sur le paysage sonore, rédigé conjointement par le Comité des citoyens du Vieux-Québec et le Conseil de quartier Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline parlementaire, conclut que le transport, en particulier la circulation des véhicules bruyants, représente une des principales sources de pollution sonore dans le Vieux-Québec (haute-ville et basse-ville), le Cap-Blanc et la Colline parlementaire;*
- CONSIDÉRANT QUE la pollution sonore constitue une nuisance qui contribue grandement à la détérioration de la qualité de vie dans le Vieux-Québec (haute-ville et basse-ville), le Cap-Blanc et la Colline parlementaire;*
- CONSIDÉRANT QUE la pollution sonore constitue l'une des raisons qui justifie le déménagement de certains résidents;*
- CONSIDÉRANT QUE le problème de la circulation des véhicules bruyants dans le Vieux-Québec (haute-ville et basse-ville), le Cap-Blanc et la Colline parlementaire est connu et récurrent;*

- *CONSIDÉRANT QUE le problème de la circulation des véhicules bruyants dans le Vieux-Québec (haute-ville et basse-ville), le Cap-Blanc et la Colline parlementaire est dénoncé par le Comité des citoyens du Vieux-Québec et par le Conseil de quartier depuis plusieurs années, autant à la période de questions citoyennes du Conseil municipal que dans les médias, sans que celle-ci ne s'améliore;*
- *CONSIDÉRANT QUE les nombreuses interventions des citoyens auprès du 311 et du 911 n'ont aucun effet sur le problème;*
- *CONSIDÉRANT QUE les opérations policières semblent avoir peu de succès sur le problème;*
- *CONSIDÉRANT QU'en 2021, pour donner suite aux interventions citoyennes, la Ville s'était engagée à modifier le Règlement sur le bruit (R.V.Q. 978) afin de le doter de meilleurs outils pour intervenir auprès des contrevenants;*

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE *le Comité des citoyens du Vieux-Québec demande à la Ville de prendre les moyens légaux et administratifs nécessaires pour que soit mieux contrôlée la circulation des véhicules bruyants dans les rues du Vieux-Québec (haute-ville et basse-ville), du Cap-Blanc et de la Colline parlementaire.*

PROPOSÉE PAR François Lefebvre et **DUMENT APPUYÉE PAR** Guillaume Laurin.

RÉSOLUTION 24-CA-09-09-04:

Stationnement réservé aux résidents

Concernant l'usurpation récurrente par les visiteurs et les touristes des espaces de stationnement réservés aux résidents hors rue et sur rue :

-ATTENDU QUE les immeubles à logements du Vieux-Québec ne sont pas tous pourvus d'espaces de stationnement pour chaque unité habitable;

-ATTENDU QUE de nombreux résidents du Vieux-Québec possèdent un véhicule automobile;

-ATTENDU QUE les résidents du Vieux-Québec ne peuvent tous bénéficier d'un espace de stationnement hors rue ou intérieur parce qu'un certain nombre d'entre eux sont réservés aux travailleurs, aux commerces, aux visiteurs et aux touristes;

-ATTENDU QUE la Ville réserve un certain nombre d'espaces de stationnement hors rue pour les résidents pour lesquels une vignette sur le véhicule est nécessaire (Zone 8)

-ATTENDU QUE la rue demeure le lieu de stationnement le plus accessible pour les résidents du Vieux-Québec;

-ATTENDU QUE la Ville réserve un certain nombre d'espaces de stationnement sur rue pour les résidents pour lesquels une vignette sur le véhicule est nécessaire (Zone 8 et Zone 11);

-ATTENDU QUE le nombre d'espaces de stationnement sur rue avec vignette pour répondre au besoin des résidents n'est pas suffisant;

-ATTENDU QUE, dans le Vieux-Québec, la Ville octroie un nombre de vignettes supérieur au nombre d'espaces de stationnement disponibles sur les rues;

- CONSIDÉRANT QUE les visiteurs et les touristes utilisent de façon récurrente les espaces avec vignette réservés aux résidents dans le Vieux-Québec (Zone 8 et Zone 11);*
- CONSIDÉRANT QUE cette situation prive les résidents de pouvoir se stationner dans leur quartier dans les espaces qui leur sont réservés hors rue et sur rue;*
- CONSIDÉRANT QUE le problème est connu et récurrent;*
- CONSIDÉRANT QUE le problème d'usurpation des espaces de stationnement avec vignette est dénoncé par le Comité des citoyens du Vieux-Québec depuis plusieurs années, autant à la période de questions citoyennes du Conseil municipal que dans les médias, sans que celle-ci ne s'améliore;*
- CONSIDÉRANT QUE les nombreuses interventions des citoyens auprès du 311 et du 911 n'ont eu aucun effet sur le problème;*
- CONSIDÉRANT QU'il se fait peu ou pas de contrôle même quand la conjoncture est prévisible (beau temps, long weekend, achalandage, évènement);*

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Comité des citoyens du Vieux-Québec demande à la Ville de faire appliquer rigoureusement en tout temps (semaine, weekend, à l'occasion d'activités festives, lors de congés, autant le jour que le soir) la réglementation à l'égard des espaces de stationnement hors rue et sur rue avec vignette, de mieux informer les visiteurs et les touristes de l'existence des nombreux stationnements intérieurs qui ceinturent le Vieux-Québec et de faire connaître que les espaces hors rue et sur rue avec vignette sont réservés aux résidents.

CONSÉQUEMMENT, la Ville de Québec devra être proactive et prendre les moyens légaux et administratifs nécessaires pour que le problème soit enrayeré.

PROPOSÉE PAR François Lefebvre ***ET DÛMENT APPUYÉE PAR*** Guillaume Laurin.

Résolution-CA-24-09-09-05 :

Autocars touristiques

Concernant la circulation des autocars touristiques sur la rue des Remparts malgré la signalisation interdisant une telle manœuvre :

-ATTENDU QUE, depuis de nombreuses années, à la demande des résidents, la circulation des véhicules lourds est restreinte sur la rue des Remparts pour des raisons structurales;

-ATTENDU QU'une signalisation claire et compréhensible interdisant la circulation des autocars touristiques est installée à l'intersection des rues Port-Dauphin et de Buade;

- *CONSIDÉRANT QUE, durant les travaux de reconstruction de la place de l'hôtel de ville, la circulation des autocars touristiques avait été exceptionnellement autorisée sur la rue des Remparts;*
- *CONSIDÉRANT QUE cette autorisation exceptionnelle est levée depuis l'automne 2023;*
- *CONSIDÉRANT QUE des autocars touristiques ont continué à circuler sur la rue des Remparts après que l'autorisation exceptionnelle soit levée;*
- *CONSIDÉRANT QUE les nombreuses interventions des résidents de la rue des Remparts auprès du 311 ont eu peu d'effet sur la circulation des autocars touristiques;*
- *CONSIDÉRANT QUE le problème est connu;*
- *CONSIDÉRANT QUE le problème a été dénoncé par le Comité des citoyens du Vieux-Québec, autant à la période de questions citoyennes du Conseil municipal qu'aux séances du Conseil de quartier Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline parlementaire;*

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE *le Comité des citoyens du Vieux-Québec demande à la Ville de faire appliquer rigoureusement en tout temps la réglementation interdisant la circulation des autocars touristiques sur la rue des Remparts et d'en informer les voyageurs.*

CONSÉQUEMMENT, *la Ville de Québec devra prendre les moyens légaux et administratifs nécessaires pour que le problème soit enrayeré.*

CONSÉQUEMMENT, *la Ville devra examiner la possibilité de réduire au maximum la circulation des autocars touristiques dans l'ensemble du quartier.*

PROPOSÉE PAR François Lefebvre **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Guillaume Laurin.

9. Demandes et recommandations du conseil de quartier à la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec

Travaux d'entretien des bâtiments :

- Enlever la limite de 100 000 \$.
- Rendre subventionnel l'entretien des fenêtres.
- Bénéficier d'un meilleur accompagnement en amont des permis.
- Offrir de la flexibilité dans le choix des matériaux.
- Faire des aménagements non-visibles.
- Accorder la priorité d'autorisation à la suite d'un sinistre assuré.
- Rigueur réglementaire quant à l'affichage commercial
(*Mise en lumière pilotée par la commission de la capitale nationale*)

Il est suggéré de scinder la proposition pour l'adresser à la bonne instance décisionnelle.

Résolution 24-CA-09-09-06 :

Patrimoine Bâti du Vieux-Québec

- *Considérant la réalité et l'importance du patrimoine bâti du Vieux-Québec*
- *Considérant le poids financier que représente l'entretien des immeubles du quartier*
- *Considérant les exigences du ministère de la culture et les difficultés croissantes à assurer le patrimoine immobilier du Vieux-Québec*

Il est résolu par la présente que le conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-colline Parlementaire dépose le présent rapport incluant ses recommandations à la ville de Québec dans l'objectif d'obtenir un suivi de la commission d'urbanisme et de conservation.

PROPOSÉE PAR Andrée Bernier **et DUMENT APPUYÉE PAR** François Lefebvre

Travaux au parc Corps-De-Garde et Cavalier-Du-Moulin

RÉSOLUTION 24-CA-06-10-01: TRAVAUX AUX PARCS CORPS-DE-GARDE ET CAVALIER-DU-MOULIN.

Voici la réponse de la Ville en provenance de la Planification de l'aménagement et de l'environnement

Réponse :

La réfection des murs du Cavalier-Du-Moulin ainsi que ceux contigus appartenant à Parcs Canada sont préalable à la mise en chantier des Jardins-du-Corps-de-Garde. Dans un objectif de saines gestions des actifs et pour éviter de faire et de défaire, il est nécessaire que ces travaux de réfection des murs soient réalisés avant l'aménagement du parc. Une fois ces travaux complétés, la Ville pourra planifier à nouveau les prochaines phases de réalisation des Jardins-du-Corps-Garde, dont les activités de participation publiques et la présentation des plans. Elle s'engage donc à revenir présenter le concept final au conseil de quartier au moment opportun. La durée prévue des travaux de la CCNQ étant d'environ 5 ans, la Ville prévoit donc pouvoir redémarrer ce projet d'ici un horizon de 4 ans.

En réaction à cette réponse, le conseil de quartier souhaite soumettre la résolution suivante :

Résolution 24-CA_09-09-07 :

Travaux au Parc Corps-De-Garde et Cavalier-Du-Moulin

- *Concernant le fait que la Ville avait promis de présenter au Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire et aux citoyen-nnes les plans finaux d'aménagement du parc Corps-de-Garde.*

Il est résolu de demander à la Ville de Québec de venir présenter les plans finaux d'aménagement du parc Corps-de-Garde lors d'une séance du conseil de quartier Vieux-Québec-Cap Blanc-Colline Parlementaire à l'automne 2024.

PROPOSÉE PAR Farrah Bérubé **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Mathieu Laroche- Casavant.

10. Trésorerie

- **Budget, état des revenus et dépenses ;**
Comptabilité juin – juillet – août 2024
Résumé pour assemblée ordinaire du lundi 9 septembre 2024

Solde total au compte en date du 30 juin 2024 : 5972,68 \$

- 970,81\$ pour Vision
- 3000 \$ pour SR
- 2001.87 \$ pour le fonctionnement

Entrée/sortie d'\$ pour juin 2024

- 2,20 \$ ristourne
 - (250 \$) deux paiements à la rédactrice (*procès-verbaux de mai et juin*)
 - (11,12\$) remboursement des frais de représentation à Farrah Bérubé
 - (2,95 \$) frais fixes d'utilisation
-

Solde total au compte en date du 31 juillet 2024 : 5219,73 \$

- 970,81\$ pour Vision
- 3000 \$ pour le projet de sécurité routière
- 1248.92 \$ pour le fonctionnement

Entrée/sortie d'\$ pour juillet 2024

- (750 \$) paiements frais de rédaction pour les procès-verbaux antérieurs à Mme Packwood.
 - (2,95 \$) frais fixes d'utilisation
-

Solde total au compte en date du 31 août 2024 : 5177,78 \$

- 970,81\$ pour Vision
- 3000 \$ pour le projet de sécurité routière
- 1206,97 \$ pour le fonctionnement

Entrée/sortie d'arent pour août 2024

- (39 \$) remboursement des frais de représentation à Nadia Leclerc
- (2,95 \$) frais fixes d'utilisation

Résolution24-C09-09-08. : Projet de sécurité routière

Approuver le paiement de 767.08\$ pour le projet de sécurité routière (marquage au sol -Entreprise Leclerc), projet en collaboration avec le comité de parents de l'École des Ursulines de Québec.

PROPOSÉE PAR Nadia Leclerc ET DÛMENT APPUYÉE PAR Farrah Bérubé

Résolution 24-CA-09-09-09 :

Paiement de la secrétaire :

Approuver le paiement de 125 \$ pour des frais de secrétariat à Mme Hélène Dion.

PROPOSÉE PAR Nadia Leclerc ET DÛMENT APPUYÉE PAR Guillaume Laurin.

12. Fonctionnement du conseil d'administration

- Rappel de la résolution 24-05-13-04

À la suite de l'interpellation par le CPE et les résidents quant à la circulation à haute vitesse malgré la présence d'enfants en bas âge, la résolution déposée en mai 2024 et les mesures proposées par le conseil de quartier pour ralentir la circulation ont été jugées non-applicables. Le conseil propose la réadoption de cette résolution avec certains ajouts.

Résolution 24-CA-09-09-10 :

DÉMARCHE COLLABORATIVE D'ANALYSE DES ENJEUX ET RÉOLUTION SUR LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS EN ZONE SCOLAIRE (ÉCOLE ET CPE),

En collaboration avec la direction du CPE Les petits murmures et avec celle de parents du quartier latin, le Conseil de quartier demande à la Ville de Québec des actions concrètes pour assurer la sécurité des enfants dans les zones à proximité des écoles et des garderies du Vieux-Québec. Une série de mesures est proposée. Le Conseil de quartier demande à la Ville de les étudier. Ces mesures proposent, entre autres, un meilleur affichage, l'ajout d'un brigadier scolaire, une surveillance policière accrue, des traverses surélevées, le respect de la réglementation en vigueur concernant les heures de livraison par camion, etc. Le tout dans le but de favoriser le ralentissement des véhicules.

Des pistes de solutions sont proposées de bonne foi, mais le Conseil de quartier fait confiance aux experts de la Ville pour régler cet enjeu de sécurité avant un triste accident.

- *Considérant que la réponse fournie par la ville ne propose aucune action concrète*
- *Considérant les réalités spécifiques de cette rue, très caractéristique du Vieux-Québec*
- *Considérant les orientations de la ville visant à assurer la sécurité des piétons particulièrement en zone scolaire ou de garde*
- *Considérant que la réponse de la ville n'était nullement adaptée à la réalité du Vieux-Québec*

Il est proposé et résolu de renouveler la résolution prise en mai 2024 sur ce même sujet et de demander à la ville de proposer des mesures concrètes d'atténuation des risques notamment par l'ajout d'arrêts sur la rue, de dos d'âne et d'une meilleure identification du fait que la rue est partagée.

PROPOSÉE PAR Claudia Leclerc **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Guillaume Laurin.

• **Consultations de la ville**

- Priorités en matière de sécurité routière et dépôt des demandes du conseil de quartier.

Andréanne Bernier, administratrice, dépose les demandes et suggestions du conseil de quartier en matière de sécurité routière globale. Ce document fait suite à une consultation de la ville auprès de l'ensemble des conseils de quartiers. Le dépôt de ce rapport et sa transmission aux responsables de la consultation est résolu à l'unanimité.

• **Consultations publiques ou séances d'information publique à venir présentées à l'assemblée**
Sujet non-traité

13. Pas de Correspondance

14. Pas de divers

14. Levée de l'assemblée 21h01

SIGNÉ

Jocelyn Gilbert, président

SIGNÉ

Mathieu Laroche-Casavant, secrétaire